

SOUTENIR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Les mesures de soutien aux entreprises

- Le soutien à la trésorerie des entreprises :

Certaines mesures fiscales et notamment le traitement accéléré des demandes de remboursement de crédits de TVA et les restitutions d'excédents d'impôt sur les sociétés ont permis de soulager la trésorerie des entreprises. S'agissant des demandes de remboursement de crédits de TVA, 291 M € ont été remboursés en 2010 et **334 M€** ont été remboursés en 2011, soit une hausse de plus de 14 %. S'agissant des restitutions d'impôt sur les sociétés, elles se sont élevées à plus de **24 M€** en 2011 contre plus de 27 M€ en 2010.

Par ailleurs, afin de favoriser la recherche et le développement des entreprises, la loi de finances pour 2011 a permis à certaines entreprises d'obtenir la restitution immédiate du crédit d'impôt recherche non imputé. Sont concernées notamment les entreprises nouvelles qui peuvent obtenir la restitution de leur crédit au titre de l'année de création et des quatre années suivantes. Globalement, compte tenu de cette mesure, les restitutions de crédits d'impôt recherche se sont élevées à plus de **23 M€** en 2011.

- La commission des chefs de services financiers :

La Commission des chefs de services financiers (CCSF) a examiné 51 dossiers ce qui a conduit à accorder 45 plans de règlement. En revanche, il a fallu dénoncer 28 plans, pour non respect des engagements. En 2010, les chiffres étaient respectivement de 64 dossiers examinés, 62 plans accordés et 24 dénonciations.

Il n'y a donc pas eu d'augmentation sensible de saisines de la CCSF par les entreprises en 2011, mais il convient cependant de noter une tendance à la hausse des demandes pour constituer un dossier CCSF depuis début novembre 2011.

- La médiation du crédit :

L'activité de la médiation du crédit s'est nettement infléchie au cours de l'année 2011 par rapport à l'année 2010. Ainsi, 51 dossiers ont été acceptés en 2011 (350 dossiers depuis le début de la procédure en 2008). Le taux de réussite s'élève à 62%.

L'aide de l'union européenne

Le FEDER (Fonds européen de développement régional) vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. Ce fonds vise à améliorer l'attractivité des territoires en développant leur accessibilité (nouvelles technologies) et en favorisant le développement durable. Il a vocation à accompagner les mutations économiques, notamment en stimulant les dépenses de recherche et développement dans les PME.



L'enveloppe financière attribuée par l'Union européenne est ouverte au niveau régional pour une programmation 2007-2013, les axes de financement de ce fonds visent à :

- Soutenir le développement durable des zones urbaines en difficulté
- Favoriser l'innovation et renforcer la compétitivité du tissu économique
- Favoriser la production d'énergies renouvelables et les économies d'énergie
- Lutter contre les inondations à l'échelle du bassin de la Seine.

Les paiements opérés au titre de cette programmation peuvent s'échelonner jusqu'en 2015.

Ces axes sont déclinés dans le Val-de-Marne pour financer de nombreux projets:

- Axe 1 : appel à projet intégrés pour développer les zones urbaines les plus en difficulté. L'objectif principal de l'axe est de relier la revitalisation des quartiers les plus en difficulté à la dynamique de développement de l'Ile-de-France. Une logique de « projets », plus que de zonage, permet des actions sur des territoires plus vastes que le quartier, et des articulations entre FEDER et FSE. Dans le Val-de-Marne, le montant FEDER-axe 1 provisionné est de **4,6 M€ dont 0,7 M€ ont d'ores déjà été versés** à des porteurs de projets en cours de réalisation.

- Axe 2 : Innovation et compétitivité. Cet axe a pour but de favoriser l'innovation et la compétitivité du tissu économique francilien. La principale priorité consiste à soutenir financièrement le développement de l'innovation dans le département afin de contribuer à relancer le dynamisme économique de la région. Pour le Val-de-Marne, le montant provisionné est de **1,6 M€** dont 1,06 M€ d'ores et déjà engagés pour le financement de projets sur cet axe.

- **Axe 3 : Environnement et développement durable.** Cet axe a pour but d'agir pour l'environnement et le développement durable de la région. Le provisionnement des crédits pour cet axe est de **2,4 M€** dans le Val-de-Marne.

- **Axe 4 : Programme inter-régional Plan-Seine.** Ce programme inter-régional "Plan-Seine" a pour but de prévenir les risques d'inondation ainsi qu'une meilleure gestion des usages et des ressources naturelles du fleuve. Ces crédits gérés par l'agence de l'eau Seine-Normandie ont été programmés en totalité.

- **Axe 5 : Assistance technique aux porteurs de projets subventionnés par le FEDER.** Les **0,17 M€** prévus pour le Val-de-Marne ont été intégralement engagés.

- **Axe 6 (nouveau) :** Le règlement européen (UE) n°437/2010 du 19 mai 2010 modifiant un règlement précédent de 2006 relatif à l'attribution de subventions du fonds européen FEDER ouvre l'éligibilité à des financements FEDER aux **opérations de logement pour les communautés marginalisées**. Une enveloppe régionale d'1 M€ est prévu dont **0,25 M€** ont été affectés en 2011 pour subventionner un projet d'habitat d'insertion de 17 familles à Orly.

Au total 9,1 M€ de financements du FEDER sont provisionnés pour le Val-de-Marne.

LE FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE) est le principal levier financier de l'Union européenne pour la promotion de l'emploi. Il soutient la mise en œuvre de la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE).

Avec le FEDER (Fonds européen de développement régional) et le Fonds de cohésion, le Fonds social européen est l'un des trois fonds structurels de l'Union européenne dont la mission consiste à réduire les écarts de développement et à renforcer la cohésion économique et sociale entre pays et régions de l'Union européenne.



Au titre des 4 axes du programme opérationnel FSE, le Val-de-Marne a bénéficié d'un montant conventionné à hauteur de 3,91M€ €, représentant près de 43% du coût des projets d'un montant total de 8,24M€. (Il s'agit des projets déposés et instruits au niveau du département ; les dossiers d'envergure régionale et bénéficiant au département sont traités au niveau régional).

Les projets présentés ne sont donc qu'une partie de ceux bénéficiant aux entreprises, structures et à la population du Val-de-Marne.

Axe 1 : adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques

Deux projets portés par le Conseil Général (mise en réseau secteur éco-activité et accompagnement des structures d'aide à domicile face aux mutations) ont été retenus à hauteur de **0,18 M€**.

Axe 2 : accès à l'emploi des demandeurs d'emploi

Quatre projets retenus pour un montant de **0,16 M€** sur un coût total de 0,26 M€, portés par 3 missions locales et la maison de l'emploi de Maisons-Alfort.

Axe 3 : renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale

C'est l'axe le plus important, avec **3,02M €** conventionnés, soit 43 % du montant total des projets.

Il s'agit des trois PLIE du département, de l'aide aux postes d'insertion de l'entreprise d'insertion ARES, de l'Ecole de la 2^{ème} chance, de la plateforme mobilité et d'actions portées par le conseil général.

En janvier 2012 a été créé l'organisme intermédiaire AMUPLIE 94 de gestion administrative du Fonds social européen (FSE) pour les 3 PLIE du Val-de-Marne (Ivry-Vitry, Plaine Centrale et Orly-Choisy-Villeneuve-le-Roi)

Axe 4 : investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transversales

Trois projets conventionnés à hauteur de **0,15 M€**, portés par la boutique de gestion ADIL et deux autres par le Conseil Général (démarche réseau, projet partenarial expérimental pour l'insertion des femmes dans le domaine de la petite enfance).